

DEC151777DR15

Décision portant cessation de fonctions de Mme Maryse SIMON, assistante de prévention (AP) au sein de l'UMR5254 intitulée Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132662DR15 du 9 septembre 2013 portant nomination de Mme Maryse SIMON aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Maryse SIMON, dans l'UMR n° 5254, Institut des Sciences Analytiques et de Physico-chimie pour l'Environnement et les Matériaux (IPREM), à compter du 1^{er} septembre 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 27 juillet 2015

Le directeur de l'unité
Olivier DONARD

Visa de la déléguée régionale du CNRS



Gaëlle BUJAN

Visa du président de l'Université de Pau et des Pays de
l'Adour
Mohamed AMARA